



## DOSSIER DE PRESSE

### LE GEAI 29

# Le Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel en Finistère

## Un nouvel outil de développement pour les associations

Au-delà des projets d'utilité sociale qu'il porte, le secteur associatif doit être considéré comme un acteur économique à part entière, créateur et distributeur de richesses. A l'échelle du Finistère, ce secteur représente 11% de l'emploi local privé, avec quelques différences territoriales : 10 % en pays de Cornouaille, 12.3% en pays de Morlaix et 11.8 % en pays de Brest.

Malgré ce poids important, nombre d'associations « Employeur », nous interpellent régulièrement sur leurs difficultés à préserver les postes créés.

D'un côté, les tensions financières font obstacles à la pérennisation des postes (qu'ils soient à temps partiel ou non, aidés ou non). De l'autre, elles peinent à trouver des compétences adaptées aux fonctions recherchées, ou des profils intéressés par les conditions proposées (volumes horaires restreints, saisonnalité des activités...).

S'il reste encore sous exploité sur nos territoires, le partage de l'emploi est une des réponses possibles aux difficultés rencontrées. C'est pourquoi l'Espace Associatif Quimper Cornouaille, le RESAM sur le pays de Morlaix et SEMA'FOR sur le pays de BREST, avec la volonté de contribuer à la sauvegarde et au développement de l'emploi associatif, se sont engagés dans la création d'un nouveau projet : **Le GEAI 29**

Il a pour objet de:

- Mettre à disposition, pour ses associations adhérentes, les salarié-e-s qu'il emploie.
- Accompagner les associations dans la gestion de leurs ressources humaines.



## Pourquoi créer un nouveau GE Associatif ?

- La professionnalisation du secteur associatif induit des besoins effectifs en compétences salariées. Mais, souvent, les associations recherchent des volumes très restreints ou des temps partiels qui ne permettent pas de recruter facilement (les études réalisées ont souligné des besoins en temps partiels prégnants sur la quasi-totalité des métiers rencontrés)
- Dans les associations, l'emploi est pensé comme un soutien au service du projet, l'emploi n'est pas une fin en soi. La fonction employeur y est assumée par des dirigeants bénévoles, eux-mêmes investis autour du projet. L'accompagnement de ces employeurs associatifs nécessite donc de prendre en compte cette spécificité et la coexistence effective de salariés et de bénévoles.

⇒ Seul l'outil GE permet de partager de l'emploi régulier dans la durée, un GE Associatif permet de répondre de manière adaptée aux besoins et aux spécificités exprimées.

## Pourquoi un GE Intersectoriel ?

- Si certaines associations sont déjà motivées par le partage de l'emploi, elles ne connaissent pas toujours, sur leur territoire, une autre association avec laquelle mutualiser.
- De plus, les fonctions supports (les plus recherchées) sont facilement transférables d'un secteur à un autre.

⇒ En se posant en interface, un GE intersectoriel permet de faciliter le co-emploi entre associations d'un même territoire, même si leurs champs d'activité sont différents.

## Pourquoi un GE non fiscalisé ?

- Pour des associations non fiscalisées, intégrer un GE assujéti à la TVA augmente l'heure facturée de 20%, ce qui impacte fortement le coût de l'emploi mobilisé. C'est une contrainte forte qui freine jusqu'ici le recours aux Groupements d'Employeurs existants.

⇒ Un GE non fiscalisé permet de lever ce frein et de développer les potentiels ouverts par le co-emploi.

Pour ces raisons et parce qu'il n'existait pas en Finistère de Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel Non Fiscalisé, le GEAI 29 a été créé. Pensé pour les petites et moyennes associations, il est en capacité de prendre en compte la diversité des situations et des besoins rencontrés.



## Le GEAI 29 mode d'emploi :

Tous secteurs confondus, le GEAI 29 s'adressera donc à des employeurs associatifs non fiscalisés. Il assurera, dans la continuité des missions portées jusqu'ici par l'Espace Associatif Q-C, Le RESAM et SEMA'FOR (en tant que Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA)) et sur ses compétences propres : le recrutement, la gestion et le suivi des emplois qu'il aura créés.

### Concrètement :

- 1/ Les associations sont accueillies au sein des PAVA pour analyser leurs besoins en compétence et temps de travail, et vérifier si ceux-ci relèvent bien du GE ou d'autres modalités de partage de l'emploi (prestations, mission ponctuelle...).
- 2/ Elles valident avec le Groupement d'Employeurs les compétences recherchées, le profil de poste et les volumes horaires à mobiliser.
- 3/ Les associations adhèrent au Groupement d'Employeurs (GE) et à ses modalités de fonctionnement.
- 4/ Le GE propose une mise à disposition d'un-e de ses salarié-e-s et/ou crée un nouveau poste si besoin.
- 5/ Les associations accueillent le/la salarié-e mis.e à disposition. Le GE accompagne la prise de poste et vérifie l'adaptation salarié-e/asso.
- 6/ Le GE facture les associations mensuellement, sur la base du coût horaire du poste, majoré d'une contribution qui permet de couvrir les frais de gestion du GEAI 29.





## Les avantages du GEAI 29 pour les petites et moyennes associations employeurs :

- L'accès à des compétences nouvelles et adaptées aux besoins exprimés.
- Une gestion administrative, liée à l'embauche et à la gestion des salarié.es, déléguée.
- Un accompagnement sur toutes les dimensions de la fonction employeur.
- La mobilisation si nécessaire d'une expertise RH adaptée à leur réalité.
- La possibilité de libérer du temps pour réinvestir et/ou développer de nouveaux projets.
- Mais encore, la mutualisation induisant un partage des coûts salariaux, le GEAI 29 offre la possibilité de pérenniser des emplois aidés en fin de contrat ou des postes insuffisamment financés.

## Les avantages du GEAI 29 pour les salarié-e-s mis à disposition :

- Accéder à un emploi à temps plein ou à un temps partiel choisi.
- Travailler dans un secteur où l'humain prime sur l'économie
- Eviter la routine.
- Etre accompagné dans son parcours professionnel
- Avoir un employeur et une fiche de paye uniques
- Evoluer dans un cadre juridique sécurisé.

## Pour sa première année, un GE adossé aux trois points d'appui à la vie associative

L'architecture imaginée permet de :

- Démultiplier, à l'échelle du département, le travail de prospection, de maillage territorial, de communication.
- Mobiliser le groupement d'employeurs à bon escient, afin de sécuriser son développement.
- Contribuer à installer une nouvelle culture « Employeur » en encourageant le réflexe du partage de l'emploi sur les besoins à temps partiel.
- Lever les freins à la mutualisation des emplois (ex : méconnaissance des différentes solutions et/ou d'un co-employeur potentiel).



## Le GEAI 29 et la qualité de l'emploi.

Il s'agit de répondre aux besoins des associations, tout en veillant à la qualité des situations des salarié-e-s recruté-e-s et mis-es à disposition. Les associations employeurs seront sensibilisées à ces questions sur la base d'une charte de références communes dont ils seront signataires.

## Soutien et partenariat :

Ce projet est soutenu financièrement par la DIRECCTE et sera déployé sur l'ensemble du département avec les acteurs locaux de l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, etc.

## Zoom sur les porteurs du projet :

SEMA'FOR, le RESAM et l'Espace Associatif Quimper-Cornouaille

En tant que points d'appui à la vie associative du Finistère, ces trois associations, ont pour **objectif commun**, de contribuer au **développement de la vie associative**. Ils portent pour ce faire, sur chacun de leur territoire, des services et projets qui contribuent à soutenir et accompagner les acteurs associatifs.

Ce qui se traduit très concrètement par :

- ✓ L'accompagnement et la qualification des acteurs (Ex : la formation des bénévoles, la formation continue des salarié-e-s, le conseil)
- ✓ La mise à disposition de moyens et de compétences (ex : services paye)
- ✓ La promotion du fait associatif, pour plus de reconnaissance de sa richesse et de sa diversité
- ✓ La création et l'animation de dynamiques collectives

C'est sur la base de constats partagés, dans la continuité de leurs missions communes et afin d'élargir la palette des outils dédiés au secteur associatif qu'ils ont fait le choix de créer ensemble le GEAI 29.

## Contacts:

- Pour le RESAM Antoine LE ROUX 02 98 88 00 19 [contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)
- Pour SEMA'FOR Valérie BELLOT 02 98 40 21 22 [contact@semafor.org](mailto:contact@semafor.org)
- Pour l'Espace Associatif : Delphine LE DOZE 02 98 52 33 00 [delphine.ledoze@espace29.asso.fr](mailto:delphine.ledoze@espace29.asso.fr)

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural  
l'Europe investit dans les zones rurales



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

